



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA  
REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
DU 03 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq - le mardi trois juin à dix-huit heures trente cinq minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingthuit mai s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Nadine CHAMBEL, Sandrine FOURNIER, Amandine ROSSET, Déborah TARABUSO, Elodie LOMBARDOT, Messieurs Clément BERRUJEX, Lionel CANON, Bernard SEJALON, Patrick BRUNCHER, Philippe CHEVRAT, Alexandre MERLIN, Jean-François MOUSSET

**Etait absente et avait donné pouvoir :**

Madame Lynda VANDELANOITTE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

**Etait absent excusé**

Monsieur Olivier BEGAIN

**Assistaient à la réunion à titre consultatif**

Madame Alizée NICOLETTA, Messieurs Léo MAMMONE, Ricardo MORA

Le procès-verbal du conseil d'exploitation du 06 mars 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Lionel CANON ayant été désigné pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

**N°2025/018**

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2025 – BUDGET REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME –  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 13  
Pouvoir : 1  
Votants : 14

Délibération télétransmise le : 06 juin 2025

Mise en ligne du 06 juin 2025 au 06 août 2025

Délibération exécutoire le : 06 juin 2025

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2025  
BUDGET REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME  
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

Il est proposé au Conseil d'Exploitation d'adopter la modification budgétaire suivante, qui n'affecte pas l'équilibre financier de l'exercice. Cette modification représente un rajout de crédit en dépenses de 5 000,00 Euros pour les remboursements de la taxe de séjour et une diminution de 10 000,00 Euros de la participation communale (enveloppe budget ville investissement) pour l'acquisition d'un appareil photo numérique, d'une arche gonflable et de matériel de tyrolienne. Pour l'équilibre, il est proposé de majorer de 15 000 euros la taxe de séjour.

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur le projet de Décision Modificative n°1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, émet un AVIS FAVORABLE à l'unanimité la décision modificative n° 1.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance,

Lionel CANON

Jean-Marc PEILLEX

